



Examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats – session 2025

Liste des candidats déclarés admis (par ordre alphabétique)

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant sur la composition du jury d'admissibilité et d'admission de la session 2024 de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.

Les membres du jury d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats se sont réunis le 27 novembre 2025.

Au terme des délibérations, le jury a arrêté la liste des candidats déclarés admis ci-après :

AKYILDIZ	SUDE
ALLEKI	IDIR
AMIELL	CHLOÉ
ASTIER	MARJORIE
BAIDOUNI	INÈS
BEAUSSIER	MILA
BEHR	FLORENTIN
BOCK	MARINE
BOULAROT	ESTELLE
COLLE	LOUANNE
COLLIN	ADÉLIE
DAIGRIER	DUNICE
DESCHAMPS	AXELLE
DESWELLE	GABRIELLE
DIDIER	ZOÉ
DURAND	MANON

ERTLE	CHARLOTTE
FARNSWORTH-MULCARE	ALEXANDER
FILIOTIS-VLACHAVAS	NICOLAS
FLECK	ZOÉ
GASO	HENRI
GAZAGNES	LÉA
GIRETTI	LISA
GOUZERH	LOU
GSELL	HANNAH
GUILLON	JOANNE
HEUMEZ	ELOISE
HOFFER	EMMA
HOFFMANN	ANTOINE
HOLLNER	MARINE
IOSSIF--JEANVOINE	LILOU
KAPPELHOFF-LANCON	EMMANUEL
LAJILI	YOUCEF
LE DIVENAH	ANNE
LEBER	MÉLISSA
MARCHANDOU	ÉLOÏSE
MARPEAU	MAËL
MERCAT	SARAH
MICHEL	JUSTINE
MILLE	JULIEN
MUNSCH	TIMOTHEE
NEIBECKER	MATHILDE
NUSSBAUM	LAURE
OSTER	ALICIA
PALERME	CILAÉ
PALLUEL-BLANC	MARGOT
PAVIS	FANY
PEDRO	LÉO

PERIN	CLÉMENCE
PFINDEL	ANASTASIE
POULAIN	ALICE
RAKIC	NIKOLA
RIPAUD	JEANNE
ROCHOTTE	LOUISE
ROTHER	ARTHUR
SCHERRER	JEANNE
SCHMITT	ADAM
SCHMITT	THIBAUT
SIBONY	ODÉLIA
SILVESTRINI	MARTINA
TESOLIN	AGATHE
THOMAS	OCTAVIE
THROO	CHLOÉ
TJEN	JEAN-PAUL
TOUSSAINT	LOU
TROUCELLIER	LUCAS
ULRICH	NICOLAS
USLU	ILKNUR
VERNET	SHANA
VINET--BARANCOURT	CORALIE
VITANGELI	SARA
VONIÉ	ELÉNA

Fait à Strasbourg, le 27 novembre 2025

La présidente du jury,

Nathalie RZEPECKI

Les membres du jury,

Anne-Ségolène BOCQUET

Bruno TRESCHER

Anne MOUSTY

Nathalie TIGER-WINTERHALTER

Sophie COHEN-ELBAZ

Vincent MERRIEN

Joanne DEVLIN

Joanne DEVLIN

Romain RAMONI

Yves GOLDER

Date de publication des résultats : le 1er décembre 2025

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.